

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 19 avril 2021 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN (Président), Carlos BACHMANN, Sébastien BRUNSCHWIG, Jean-Pierre GARDIOL, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LÉVÊQUE, Jean-Dominique MARÉCHAL, Philippe MOREL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Éric PROVINI, Maria Eugenia RICCIO, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Excusés : MM. Niccolò GORI, Frédéric PRADERVAND

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Emmanuelle MAIA

* * *

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous et annonce les personnes excusées.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2021

M. TURRETTINI et Mme RICCIO proposent quelques corrections, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2021 ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (14 voix) avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjoints

Le Président cède la parole à Mme le Maire qui communique diverses informations.

Soirée du Crève-Cœur

Les habitants ont reçu le tous-ménages invitant la population à la soirée du théâtre du Crève-Cœur, le 29.4.2021. En effet, conformément aux dernières décisions du Conseil fédéral, les théâtres peuvent rouvrir leurs portes. Le Crève-Cœur ayant eu l'intelligence et la bonne idée de discuter d'un partenariat avec la fondation Bodmer, le spectacle aura lieu en extérieur, dans le cadre de verdure de la fondation. Espérons qu'il fera beau temps, conclut Mme le Maire.

Les ouvertures décidées par la Confédération redonnent un peu de baume au cœur et permettent à la commune de travailler dans l'esprit d'organiser le théâtre au parc, cet été. Les autorités sont également en contact avec l'association des parents d'élèves et l'école pour organiser des promotions dans un format qui ne sera malheureusement pas ouvert aux familles et au public, mais qui seront tout de même très festives, très joyeuses et très intéressantes pour les enfants.

Le Président donne la parole à M. l'Adjoint.

M. STALDER annonce que les quelques travaux qui restaient encore à faire sont en cours à l'Esplanade (barrière de séparation entre la parcelle privée et l'Esplanade, remplacement des potelets – les délais de commande sont malheureusement assez longs).

Concernant la caserne des pompiers, M. STALDER communique plusieurs échéances. La commune a reçu l'autorisation de construction entrée en force et va donc aller de l'avant. Concernant la démolition, les soumissions sont en train d'arriver ; l'ouverture aura lieu la semaine prochaine. Les travaux de démolition devraient pouvoir démarrer au milieu de l'été.

Concernant la construction en elle-même, les appels d'offres seront préparés d'ici la fin de l'année et le Conseil municipal sera sollicité début 2022 pour voter les crédits d'investissement y relatifs. Ce dossier passera certainement devant plusieurs commissions. Les travaux devraient pouvoir démarrer au printemps 2022.

Le Président donne la parole à M. l'Adjoint.

M. TURRETTINI annonce que le projet Voie Bleue, qui n'est ni abouti ni définitif, est actuellement en discussion. Celui-ci a été créé par certaines communes de la rive droite avec des acteurs privés qui ont ensuite approché certaines communes de la rive gauche. La Voie Bleue permettrait de traverser le lac entre Corsier et Bellevue grâce à des navettes quotidiennes.

L'Exécutif a lancé une campagne de discussion avec certains propriétaires des parcelles qui ne respectaient pas le délai de deux ans pour retirer leurs bâches, notamment du côté de la voie publique. L'Exécutif a obtenu quelques bons résultats ; les gens commencent à réagir et à retirer leurs bâches.

L'Exécutif est très content du nombre de commentaires reçus concernant l'extension des tronçons 30 km/h (19 commentaires) et les restrictions de circulation les chemins de la Blonde et consorts (15 commentaires). Il en sera discuté plus en détail lors de la commission. De plus, les autorités auront une discussion avec l'OCT la semaine prochaine pour étudier les différents points de vue voire les aménagements supplémentaires qu'il serait possible d'apporter. L'Exécutif est très content d'avoir ouvert de manière plus formelle ces questions au public et que les habitants en aient profité pour exprimer leurs différents points de vue.

Les travaux de réfection du chemin de l'Abri sont terminés, hormis une petite bande le long du chemin des Tattes-Fontaines. Des aménagements seront prévus, l'idée étant d'éviter que des véhicules se garent sur cette bande herbeuse. Cette partie du chemin sera remise assez rapidement en état.

4. Communications du Bureau

Le Président rappelle l'enquête publique à propos de laquelle le Bureau a reçu deux lettres ; elles ont été jointes à l'enquête publique au niveau du canton.

Le Bureau a également reçu une communication de l'association Pic Vert (défense des propriétaires) qui propose à la commune son assistance dans le cadre de la révision de son PDCOM suite à la nouvelle législation qui est entrée en vigueur. La commune se tournera vers cette association en cas de besoin, mais elle est déjà très impliquée avec les gens qui l'ont déjà aidée dans le cadre de son premier PDCOM.

5. Communications des commissions

Le Président cède la parole aux présidents des différentes commissions.

Durabilité et bâtiments (CDB)

M. VAUCHER donne lecture de son compte-rendu :

« Séance élargie au Conseil municipal du lundi 12 avril 2021 :

Tenue en présence de M. l'Adjoint et de 15 des 17 Conseillers·ères municipaux·ales, témoignant de l'intérêt porté à la prestation. Le conseil fut accueilli par le responsable du site et un des porteurs du projet. Après une présentation du concept et quelques questions, visite du site fut donnée, Mobilitri se trouvant ce jour-là à Corsinge, sur la commune de Meinier. Le portail d'accès fut présenté (enregistrement au moyen d'un QR code et pesage du véhicule), ainsi que le module de tri avec les différentes bennes, de même que l'espace pour les déchets spéciaux et celui du CSP, offrant une seconde vie aux objets neufs ou en bon état. Il est à noter que la balance et de la borne d'enregistrement sont alimentées par des panneaux solaires rechargeant des batteries.

La visite fut suivie d'une partie dédiée aux questions, lors de laquelle il fut expliqué qu'une séance de premier bilan sera organisée pour l'ensemble des communes participantes dans environ deux mois, soit après six mois d'exploitation. De plus, un groupe de travail a été créé. Il est composé de magistrats d'Arve et Lac et se réunit tous les deux mois, voire plus souvent. M. l'Adjoint en fait partie, de même que ses homologues de Choulex et Collonge-Bellerive.

Une journée portes ouvertes est en cours d'organisation pour l'ensemble des Conseils municipaux d'Arve et Lac, probablement pour le mois de juin.

En ce qui concerne les statistiques, M. l'Adjoint informe que Vandœuvres a décidé d'attendre une année avant de dresser un bilan complet des tonnages. Il conviendra en outre d'examiner l'impact financier de Mobilitri pour les communes.

Concernant les levées au porte-à-porte destinées aux personnes à mobilité réduite et aux personnes non motorisées, elles connaissent un certain succès qui est parfois démesuré, car Mobilitri peut être appelé pour du très petit mobilier. À l'inverse, le nombre d'objets en levée en porte-à-porte est limité à 7. Une levée en porte-à-porte immédiate est aussi possible contre paiement d'un forfait de CHF 200.-.

Il faut savoir qu'à terme, le canton entend supprimer les espaces de récupération (ESREC) au profit de déchetteries itinérantes, telles que Mobilitri.

La séance est levée à 19h15. »

Communication et naturalisations (CCN)

Mme LÉVÊQUE donne lecture de son compte-rendu :

« La commission s'est réunie pour une troisième séance de relecture, car des articles devaient encore être terminés. L'élaboration d'un journal est assez longue et il faut du temps à chacun pour choisir les photos et écrire les articles. »

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

M. MOREL donne lecture de ses comptes-rendus :

« Compte-rendu de la séance des Routes, du Domaine public et de la Sécurité du 25.02.2021 :

La séance commence à 19h30.

L'approbation de l'ordre du jour est suivie de l'approbation du PV de la séance du 17.12.20.

Nous abordons le problème du parage des véhicules personnels ou des véhicules de chantier lié aux différents travaux. Un point de la situation doit être fait pour cibler les zones et les quartiers dans lesquels ces stationnements posent problème. Cet état de la situation a dû être repoussé en raison de l'absence de l'APM. L'APM a créé des arrêtés dits courts, valables 10 jours, qui lui permettent, dans la situation actuelle, d'amender des véhicules en stationnement irrégulier. Cette situation est temporaire, dans l'attente d'arrêtés communaux.

La commission aborde ensuite le problème de la délivrance d'une autorisation pour empiètement sur le domaine public dans le cadre des autorisations de chantier. Depuis le 1.1.2021, la délivrance d'une autorisation de chantier fait partie des tâches qui ont été transmises aux communes. Une procédure informatique a été mise sur pied pour ces autorisations. La plateforme informatique est gérée par l'OCT mais la commune traite la demande d'autorisation de chantier. Après avoir réuni l'ensemble des données nécessaires, un projet de directive est établi dans un délai de 7 jours. Le projet de directive est adressé à M. Moreno et à M. Benninci. L'APM nous fait bien sûr bénéficier de sa connaissance du terrain. La directive est ensuite signée par M. Moreno qui, en termes de responsabilité, engage celle de la commune. L'empiètement sur le domaine public devant être aussi court et peu important que possible, l'effort demandé aux entreprises est que le stationnement lié au chantier se fasse le plus possible en son sein. L'ensemble de cette procédure vient de commencer et il est évident que ces autorisations de chantiers importants et demandes d'empiètement sur le domaine public vont faire l'objet d'une évaluation probablement ultérieurement et de certaines corrections.

La commission est alors informée de quelques modifications des aménagements qui ont eu lieu aux chemins de la Troupe et de Pré-Moineau, comprenant la création d'une bande blanche centrale et de bandes jaunes, empêchant à certains endroits le stationnement. Nous sommes également informés que des luminaires sont placés au bout du chemin de la Troupe, dans la partie qui était obscure et qui se trouve ainsi plus sécurisée.

On aborde ensuite le problème de connexion par les transports publics avec la gare des Eaux-Vives et la gare de Cornavin ainsi que le problème du passage des transports publics dans le chemin de la Seymaz. Aucun élément nouveau n'a été porté à la connaissance de M. Turrettini, qui nous informe que les contacts avec l'OCT ne sont pas toujours faciles et sa réactivité relativement faible.

Nous avons alors une présentation de M. Genoud sur les zones à 30 km/h et la mise à l'enquête publique. La commune est, depuis le 1.1.2021, responsable de prendre des arrêts de réglementation en matière de circulation routière sur le réseau non structurant (réseau communal et non cantonal). La première enquête concerne l'extension du tronçon zone 30 km/h devant l'école de Vandœuvres. La deuxième enquête publique concerne la pérennisation du dispositif de limitation de la circulation sur les chemins de Tattes-Fontaine, de Dory et de la Blonde. Les habitants ont été informés de ces deux enquêtes par un tous-ménages. Les mesures prises au niveau du chemin de la Blonde ont entraîné une nette diminution du trafic, à la fois dans le sens descendant et dans le sens montant. On rappelle qu'une exception a été accordée au bus amenant les élèves à l'école Moser, à la demande de cette dernière. La commission s'inquiète, au vu de la diminution de ce trafic sur le chemin de la Blonde, du report sur d'autres axes communaux. Une évaluation est en cours.

La situation de la mobilité auprès de l'école de Vandœuvres est ensuite abordée. On rappelle que l'on a pu bénéficier de l'avis d'un expert du TCS. Différents projets d'agencement, à la fois de la circulation routière et de la circulation piétonne, ont été proposés ; vu la nature de la route, c'est une compétence cantonale et une réponse est attendue à ce niveau. Il faut souligner qu'une durée gratuite de parage dans le parking souterrain situé en face de l'école a été étendue à 2h, pour permettre la dépose et la

reprise des enfants de l'école. Une certaine discipline est cependant encore attendue de la part des parents qui viennent ou partent de l'école avec leur enfant.

Nous évoquons alors la situation du parc de la mairie. Le désir de la commission, en accord avec l'Exécutif, est de faire « vivre » ce parc et de profiter de l'opportunité qu'il offre, de par sa situation géographique au centre de la commune et de son environnement protégé puisqu'il n'est pas directement en contact avec un axe routier fréquenté. La commission est informée que l'administration a commencé de cataloguer les besoins et les biens détenus par la commune afin de déterminer quels lieux et quels aménagements seraient plus appropriés en fonction de l'activité. Un projet communal pour ce parc pourrait être enthousiasmant. Il ne faut cependant pas oublier la Maison Olivier qui pourrait servir de terrain d'activités pour les adolescents.

L'APM a maintenant à disposition un radar de vitesse itinérant qui permettra de faire un relevé de la vitesse sur les différents axes de la Commune. Ce radar de vitesse comprend un panneau lumineux indicateur de la vitesse, que le conducteur peut visualiser au moment où il passe dans le secteur. La mesure est donc informative et préventive. La discussion déborde sur l'activité variée et importante de l'APM, en particulier en regard de la convention passée avec Chêne-Bougeries. Les tâches de l'APM étant importantes mais certainement trop lourdes pour une seule personne, compte tenu de la charge administrative, on nous informe que, outre l'engagement d'un APM supplémentaire, la possibilité d'un partage de tâches avec les autres communes est envisagée.

On évoque alors le problème des prestataires externes dont l'Exécutif actuel se préoccupe à la fois de la qualité de la prestation mais également de l'adéquation avec les factures émises.

Dans les divers on s'enquiert de l'état d'avancement des travaux au chemin de l'Abri. Un retard a été pris en raison de la météo. Les travaux à ce niveau devraient être finalisés prochainement avec une bonne nouvelle puisque le coût total sera d'environ CHF 60'000.- de moins que ce qui avait été budgété.

La séance se termine à 20h50. »

« Rapport de la Commission des Routes, du Domaine public et de la Sécurité du 27.10.2020 :

La séance commence à 19h15.

L'ordre du jour est approuvé.

Quelques modifications sont proposées pour le PV de la séance du 24.09.2020.

On passe alors à l'examen du projet de budget 2021.

Dans le cadre des compétences de la commission, on étudie la partie du projet de budget 2021 qui concerne les prérogatives de la commission.

L'honoraire pour le service de surveillance a fait l'objet d'une discussion en raison d'un écart de budget de CHF 10'600.-. Cet écart provient d'une prestation supplémentaire de l'entreprise qui a été mandatée pour surveiller la pompe automatique placée dans le parking pour parer à toute montée des eaux.

Les comptes provisoires 2020 au chapitre de la sécurité démontrant une diminution de la rubrique « amendes », une explication est demandée et on est informés que 2019 a été une année riche en amendes en raison du chantier de l'Esplanade. Cette situation ne devrait pas se reproduire en 2020.

On constate une augmentation de CHF 10'000.- dans le budget pour le Groupement intercommunal par rapport à l'année précédente ; ceci est le résultat d'une clé de répartition acceptée.

On va alors mentionner une différence de frais de CHF 10'000.- en augmentation par rapport à l'année précédente pour la participation aux dépenses du SIS.

Différents autres points du budget sont alors discutés et explicités, sans qu'une controverse ou une opposition ne soient formulées. Des explications sont données alternativement par M. Turrettini et M. Genoud.

La commission insistera sur la nécessité d'être économe dans les dépenses au vu de la situation sanitaire actuelle et des conséquences économiques probables qu'elle va entraîner à moyen terme. En particulier, certaines positions comme l'entretien des différents végétaux, le renouvellement de

certaines signalisations routières un peu vétustes ou l'achat de différentes fournitures, devraient être un peu moins généreusement budgétées.

On va alors aborder les honoraires de certains conseils, obtenant les explications relatives aux questions posées.

On évoque aussi la nécessité ou non de procéder à certains travaux d'entretien des routes et d'entretien et d'aménagement des installations électriques.

La subvention d'exploitation à Noctambus est saluée.

En fin de séance, les quelques questions qui demeurent en suspens feront l'objet de l'attention de M. Turrettini, qui nous fournira des réponses.

Au cours de toute cette discussion, il n'y a cependant pas de remise en question significative des positions budgétaires entrant dans le cadre des compétences de la Commission.

La séance est levée à 20h33. »

Culture et manifestations (CCM)

Mme Turrettini donne lecture de son compte-rendu :

« Compte-rendu de la commission Culture et Manifestations du 29 mars 2021 :

La commission s'est réunie le 29 mars dernier en présence de deux enseignantes de l'école de Vandœuvres afin d'étayer notre discussion déjà bien avancée sur la motion déposée le 14.12.2020 concernant des échanges intergénérationnels au sein de la commune de Vandœuvres. Un rapporteur a été nommé et la commission, dans sa totalité, a préavisé favorablement.

Puis nous avons attribué les subventions suivantes :

CHF 1'500.- pour le FIFOG (festival international du film oriental de Genève)

CHF 2'000.- pour l'association fa-mi et leur camion scène

CHF 2'000.- pour Radio Vostok

CHF 1'500.- au Schubertiades de Thônex

CHF 1'000.- à la compagnie Lympa

CHF 1'000.- au festival Plein les Watts

CHF 2'500.- aux Associés de l'ombre

CHF 1'000.- au festival Alternatiba

De plus la commission a attribué CHF 10'000.- à la maison de Pressy qui rencontre actuellement des difficultés dues à la crise sanitaire. Cette somme allouée servira pour des animations au sein de l'établissement. Il nous a semblé de notre devoir de contribuer au bien-être de ces personnes âgées. »

Finances et gestion (CFG)

M. ANDERSEN donne lecture de son compte-rendu :

« La commission s'est réunie le 14.4.2021. Durant cette commission, nous avons traité la motion du groupe Vandœuvres écologie qui consistait à organiser une présentation de la monnaie Le Léman. Cette présentation a donc été faite dans le cadre d'une commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal et un bon nombre d'élus étaient présents ce soir-là. Un rapporteur a été nommé ; M. VAUCHER fera un rapport au prochain Conseil municipal.

Il n'y a pas eu de divers particulier.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée. »

Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Néant.

Aménagement du territoire (CAT)

Néant.

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Néant.

7. Décision de l'ACG sujette à opposition

Décision du 24 mars 2021 d'octroi, par le Fonds Intercommunal, à la commune de Thônex, d'une subvention de 500'000 F, à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex.

Le Président indique que cette décision sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil municipal afin de laisser aux élus le temps, si nécessaire, de rédiger une résolution.

8. P_DM 03-2021 – Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020



COMMUNE DE
VANDŒUVRES

Législature 2020-2025
Séance du 19 avril 2021
DM : 03-2021

DM 03-2021 – DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2020 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2020

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport de la commission Finances et gestion du X,

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal, dans sa séance du XXX,

DECIDE

par X voix favorables X voix défavorables X abstentions

7 MER

MA

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de **11'811'555.44 F** aux charges et de **15'706'702.99 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **3'895'147.55 F**.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **3'895'147.55 F** et résultat extraordinaire de **0 F**.
3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de **908'301.65 F** aux dépenses et de **152'694.95 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **755'606.70 F**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de **112'460'087.51 F**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de **277'765.38 F** dont le détail figure à l'annexe 17.1 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Michael Andersen
Président

Eugenia Riccio
Secrétaire

Mme le Maire rappelle que les élus ont aussi reçu les nombreux documents sous format papier.

L'Exécutif avait déjà annoncé un excédent de résultat sur les comptes 2020 de la commune de 3'895'148 F, ce qui est particulièrement exceptionnel. Les élus ont pu prendre connaissance du message qui accompagnait les comptes. Globalement, les revenus sont supérieurs de 20 % et les charges en diminution de 9 %. Cette augmentation du compte de résultat est principalement due à une hausse des revenus fiscaux, principalement les correctifs des estimations de l'AFC sur les années antérieures (en particulier 2018 et 2019).

Les élus ont reçu toutes les annexes et tous les comptes, ainsi que les crédits budgétaires supplémentaires. Ceux-ci devront être votés lors de la séance du Conseil municipal de mai.

Mme le Maire propose de renvoyer les comptes 2020 à la CFG pour une analyse détaillée et pour que l'Exécutif réponde aux éventuelles questions.

Une annexe spécifique (15A) a dû être insérée concernant les indications supplémentaires Covid-19 afin de donner l'impact de la pandémie sur les comptes 2020.

Le Président annonce qu'il y a eu un petit couac informatique ; le projet de délibération vient d'être mis sur le CMNet. En l'occurrence, il s'agit juste d'entrer en matière pour renvoyer l'examen des comptes à la CFG.

M. GENOUD précise que cette erreur n'incombe pas à l'informatique, mais bien à l'administration communale qui n'avait pas mis le projet de délibération et l'exposé des motifs sur le CMNet. M. GENOUD prie le Conseil municipal de bien vouloir l'en excuser.

Le Président propose de voter l'entrée en matière.

Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 03-2021.

En l'absence d'autre question ou remarque, le Président propose de voter le renvoi devant la CFG.

Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal renvoie la délibération DM 03-2021 en commission CFG.

9. P_R_01_2020 – Proposition de résolution « Construction de la nouvelle caserne des pompiers, où en est-on ? » de Mme Véronique Lévêque et MM. Michael Andersen, Jean-Pierre Gardiol, Jean-Dominique Maréchal, Philippe Morel, Jean Peyer et Frédéric Pradervand du 28.9.2020 - Rapport de la commission Durabilité et Bâtiments (CDB) du 5 avril 2021

Commune de Vandoeuvres

Conseil municipal

5 avril 2021

Rapport de la Commission durabilité et bâtiment (CDB) chargée d'examiner la proposition de résolution de Madame Véronique Lévêque et Messieurs Michael Andersen, Jean-Pierre Gardiol, Jean-Dominique Maréchal, Philippe Morel, Jean Peyer et Frédéric Pradervand du 28.09.2020 : Construction de la nouvelle caserne des pompiers où en est-on ?

Rapport de M. Jean-Pierre Gardiol

Cette proposition a été renvoyée à la commission durabilité et bâtiment (CDB) lors de sa séance plénière du Conseil municipal du 28 septembre 2020. La commission sous la présidence de M. Jean-Louis Vaucher a étudié cette proposition lors de sa séance du 18 janvier 2021. Le procès-verbal de la séance a été pris par Mesdames Sarah Destanne et E. Monnin que le rapporteur remercie pour leur travail.

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de Vandoeuvres, vu l'article 28 du règlement du 11 juin 2012

Considérant :

- La nouvelle composition du Conseil Municipal composé en grande partie de nouveaux élus ;
- Que chacun a entendu parler de cet investissement sans en connaître vraiment le dossier ;
- Qu'il s'agit d'une nouvelle construction stratégique pour la commune ;

Invite l'Exécutif

À organiser dans les plus brefs délais, la présentation de l'avancement de cet investissement, lors d'une séance de la commission durabilité et bâtiments (CDB), élargie à tous les conseillers municipaux et en présence des mandataires et de toutes les personnes concernées par ce projet, notamment de la commune de Choulex.

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Plusieurs d'entre nous ont été interpellés par des habitants afin de savoir où en est le projet de construction de cette nouvelle caserne et que deviendra la maison Gardy. N'ayant été que très peu informés, ils nous semblent important que dans un premier temps les conseillers municipaux obtiennent plus d'informations sur ce projet et que dans un deuxième temps, lorsque les conditions sanitaires le permettront, qu'une séance publique soit organisée.

Au vu de ce qui précède, le VOV vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à voter l'entrée en matière sur cette résolution et le renvoi directement à l'Exécutif estimant qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer celle-ci en commission.

Séance du 18 janvier 2021

Suite à la résolution susmentionnée, et au renvoi de celle-ci à cette commission, Monsieur René Stalder, Adjoint, en charge de ce dossier a, à juste titre, élargi la commission à l'ensemble du Conseil municipal. Étaient également présents Madame le Maire Laurence Miserez ainsi que Monsieur Moreno.

Le bureau Comte, Berthelot, Netc mandataire du projet ainsi que Monsieur Lorenzi du bureau 2dlc étaient présents afin de présenter ce projet et répondre aux questions des commissaires.

Monsieur René Stalder accueille les mandataires et fait un succinct historique du dossier. La parcelle Gardy est donc située à l'intersection du chemin des Princes, route de mon Idée. L'ancienne exploitation agricole a été rachetée par la commune après le décès de Monsieur Gardy, dans le but d'y installer, en intercommunalité, un centre de voirie et une caserne de pompiers, comme c'est par exemple le cas pour Collonge-Bellerive et Cologny. Cette construction pourrait remédier aux problèmes qui se posent au centre du village. Toutes les autorisations de construire sont en cours et le coût estimatif du projet devrait être de CHF 7'735'000.00 (selon les normes SIA). Il souligne également que cette caserne figure dans le PDCom de Vandoeuvres qui a été validé par le Conseil d'Etat. Il espère enfin que les travaux débuteront en janvier 2022 pour une mise en service de cette nouvelle infrastructure pour janvier 2023.

Puis il passe la parole à Mme BERTHELOT qui rappelle que ce projet comprend un bâtiment avec une caserne de 54 pompiers intercommunale et un centre de voirie, ainsi qu'une déchetterie et un logement dans la ferme. Ce projet est situé sur deux parcelles en zone agricole. Ces parcelles, qui comprennent la ferme Gardy, construite au début du XXème siècle, une série de petits bâtiments construits dans les années 1950 et un grand hangar utilisé par l'entreprise Pradervand, sont situées à l'intersection de la route de Mon-Idee et du chemin des Princes. Le projet prévoit la conservation de la ferme, la démolition des petits appentis et la construction d'une halle.

Le dossier d'autorisation de construire a été déposé à la mi-février 2020 et une demande de compléments émanant de différents services a été adressée aux mandataires au début de l'été 2020. Une réponse y a été apportée en septembre dernier. Le 7 janvier 2021, le dernier préavis favorable émanant de l'Office cantonal 94 du génie civil a été obtenu. Cependant, à ce jour, le SPI, l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature et l'Office de l'urbanisme ont émis un préavis défavorable en lien avec le fait que cette construction est réalisée en zone agricole. Ces préavis étaient identiques lors de la demande préalable et avaient été écartés. L'inspectrice en charge du dossier à l'Office des autorisations de construire a confirmé que ces préavis seraient également écartés pour la demande définitive. Notre mandataire espère donc pouvoir obtenir l'autorisation de construire définitive cette année.

Puis le projet est présenté en détail avec projections des plans intérieurs et extérieurs des bâtiments, incluant les aménagements extérieurs. Le bureau d'architecte a également répondu à diverses questions des commissaires.

Conclusion

Il n'y a pas eu de vote sur cette résolution car cela n'était pas nécessaire. En envoyant ce rapport de cette résolution au Conseil Municipal, l'ensemble de la commission remercie Monsieur René Stalder d'avoir organisé cette séance afin que chaque Conseillère et Conseiller municipal soit totalement informé de ce dossier.

Annexe : Document remis par les mandataires.

M. GARDIOL n'a rien à ajouter à son rapport, juste à remercier encore M. STALDER pour l'organisation de cette excellente séance.

Tous les élus ont pu prendre connaissance du rapport de la commission. Cette motion demandait formellement l'organisation d'une séance pour parler de la construction de la nouvelle caserne et informer l'ensemble des élus du stade d'avancement de ladite caserne. Le but de cette résolution étant atteint, le Président propose de classer celle-ci.

Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de classer la résolution R_01_2020.

10. M_02_2021 – Proposition de motion « Permettre à la commission Culture et Manifestations de discuter d'un programme d'échange intergénérationnel au sein de la commune de Vandœuvres » de Mmes et MM. Galia Turrettini, Catherine Pictet, Niccolò Gori, Carlos Bachmann, Éric Provini, Sébastien Brunschwig, Sibilla Hüsler Enz - Rapport de la commission Culture et Manifestations (CCM) du 7 avril 2021

Commune de Vandœuvres

Conseil municipal

7 avril 2021

Rapport de la Commission Culture et Manifestations communales chargée d'étudier la motion *Permettre à la commission culture et manifestation de discuter d'un programme d'échange intergénérationnel au sein de la commune de Vandœuvres* déposée le 14 décembre 2020 au Conseil municipal par Mmes. et MM. Galia Turrettini, Catherine Pictet, Niccolò Gori, Carlos Bachmann, Éric Provini, Sébastien Brunschwig, Sibilla Huesler Enz.

Rapport de majorité

Rapport de M. Sébastien Brunschwig

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

La Commission Culture et Manifestations communales (CCM) a traité la motion sus-citée lors des séances du 8 février et du 29 mars 2021.

Le procès-verbal de la séance du 8 février a été tenu par Monsieur Julien Pasteur et Madame Eliane Monnin. Nous les remercions pour leur travail. Celui de la séance du 29 mars a été tenu par Mesdames Laurence Miserez et Galia Turrettini. Qu'elles soient ici remerciées pour leur travail.

Pour rappel, le Conseil municipal avait, à l'unanimité des membres présents (14), renvoyé cette motion pour étude dans la CCM.

1. Séance du 8 février 2021 : premières discussions

Avant d'engager la discussion sur le contenu, la Présidente de la CCM et première signataire de la motion, propose de corriger la formulation de l'invite de la motion qui présente un vice de forme. Il s'agit de remplacer la formulation : « Par conséquent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux à envoyer cette motion en commission culture et manifestations. » par la formulation : « Par conséquent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux à charger l'exécutif de présenter un projet d'échange intergénérationnel au sein de la commune. » En effet, une motion doit être adressée à l'exécutif et non au municipal. Ainsi, la commission décide de modifier la rédaction de la motion en ce sens pour la rendre conforme.

Un commissaire (VoV) précise l'objectif final de la motion qui est de trouver la façon d'établir un lien entre les aîné·es et les jeunes écolier·ères au sein de la commune.

L'ensemble des commissaires discute de la question de la protection des données. Deux points sont mis en avant : pour des raisons de protection des données, chacune des parties (les aîné·es, les enfants et leurs parents) doit donner son consentement à la démarche en amont. L'autre point est que la mairie dispose des adresses des aîné·es et peut donc opérer le lien avec eux·elles.

La première étape serait que la mairie envoie une lettre aux aîné·es de la commune pour savoir combien accepteraient de participer au projet. En fonction du nombre d'aîné·es intéressé·es, différentes options sont envisagées : parrainage entre un·e aîné·e et un·e élève volontaires qui communiquent depuis la maison, échange entre une classe entière et les aîné·es, avec l'enseignant·e qui joue le rôle d'intermédiaire, ou bien échange avec plusieurs classes.

Avant d'avancer dans la discussion du projet, la commission décide d'auditionner Mme Reyes et Mme Castrucci, enseignantes à l'École primaire de Vandœuvre lors d'une prochaine séance de commission.

2. Séance du 29 mars 2021 : audition de Mmes. Reyes et Castrucci, discussions finales et acceptation de la motion

Lors de cette séance, la nouvelle formulation de la motion est présentée par la Présidente. Elle convient à l'ensemble des commissaires.

La commission reçoit Mmes. Reyes et Castrucci, enseignantes à l'École primaire de Vandœuvres pour discuter de la faisabilité du programme d'échange. Elles n'ont pas reçu la motion en avance et sont donc prises au dépourvu. Cependant, elles jugent très favorablement le projet. Elles estiment même qu'il pourrait entrer dans le cadre du programme scolaire d'apprentissage de l'écriture. La démarche serait d'autant plus positive que les élèves écriraient avec un but : l'idée d'un échange concret. Elles pensent que le projet pourrait convenir aux classes de 3P à 6P, l'intérêt étant d'essayer de permettre un échange sur le long terme (les élèves pourraient par exemple commencer à correspondre en 6P et continuer jusqu'en 8P).

Elles disent qu'il serait intéressant que la rédaction se fasse en classe afin que l'enseignant·e et les élèves puissent réfléchir ensemble au contenu. Notamment, que, avant le premier envoi de lettres, une séance de réflexion soit organisée en classe afin de donner des idées aux élèves sur ce qu'ils·elles peuvent partager et les questions qu'ils·elles peuvent poser. Ensuite, les aîné·es pourraient répondre. L'échange débiterait ainsi.

Questionnées sur le nombre d'échanges possibles, elles répondent que trois à quatre lettres par année pourraient être envisageables. Elles pensent que le projet pourrait être étendu à plusieurs classes à condition qu'il y ait assez d'aîné·es intéressé·es. L'activité pourrait débiter dès la rentrée de septembre 2021.

Deux moyens de communication sont évoqués : lettres ou mails. Des commissaires font remarquer qu'il est intéressant que les élèves puissent exercer leur écriture à la main. Aussi, le mail peut constituer une barrière pour certain·es aîné·es. Enfin, l'échange épistolaire par lettre comporte une valeur plus personnelle (une lettre se garde et elle demande plus d'implication à préparer).

La question du coût de l'envoi des lettres est évoquée : l'école dispose de timbres du Département de l'instruction publique (DIP), mais les deux enseignantes ne savent pas s'ils sont utilisables sans limite. Après leur départ, la commission estime que, si les timbres du DIP ne sont pas utilisables, la commune pourrait probablement prendre à sa charge ce coût.

Au vu de ces discussions, la commission s'accorde sur l'idée que :

- L'exécutif avance sur cette question en contactant les aîné·es par lettre pour établir le nombre de volontaires.
- Un article soit publié dans « La Coquille » pour parler du projet et communiquer aux aîné·es qui rateraient éventuellement le courrier de la mairie.
- L'ampleur du projet (une classe, plusieurs classes, certain·es élèves par classe) et son organisation soient décidées par l'exécutif et l'école en fonction du taux de réponse des aîné·es.
- L'échange s'inscrive dans un cadre scolaire, avec un·e enseignant·e qui puisse accompagner les élèves dans leur rédaction.

La Présidente, en l'absence d'autres questions, met aux voix l'acceptation de la motion et le renvoi au Conseil municipal :

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 0

La commission accepte la motion *Permettre à la commission culture et manifestation de discuter d'un programme d'échange intergénérationnel au sein de la commune de Vandoeuvres.*

Au vu de ces explications, la commission vous encourage, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à accepter cette motion et à l'envoyer à l'exécutif.

M. BRUNSCHWIG, rapporteur, est dispensé de donner lecture de son rapport. Il annonce que la motion a été acceptée à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 29.3.2021. Ils recommandent ainsi aux Conseillers municipaux de voter oui à cette motion.

En l'absence de question ou remarque, le Président propose de passer au vote.

Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la motion M-02-2021. Ce dossier est donc renvoyé à l'Exécutif.

11. Propositions individuelles et questions

Le Président rappelle que tous les élus ont reçu une proposition de motion. Il laisse la parole à M. GARDIOL pour qu'il expose celui-ci.

Conseil municipal de Vandoeuvres

Proposition présentée par le Conseiller municipal:

Jean-Pierre Gardiol

Date de dépôt : 12 avril 2021

Proposition de motion

Opposition à la construction en zone villa de containers, zone de stockages, bennes et places de parking sur la parcelle 2214 propriété des Services Industriels de Genève

Le Conseil Municipal de la commune de Vandoeuvres, vu l'article 29 du règlement du 14 décembre 2020.

Considérant :

- Que notre commune est déjà bien enlaidie par les nouvelles constructions d'habitats groupées, toutes en forme de cube ;
- Qu'il faut préserver le plus possible notre campagne ;
- Qu'il est intolérable que la commune laisse édifier, de plus sur une parcelle en zone villa et en limite d'une zone bois un dépôt qui ressemble à une petite usine ;
- Qu'il est scandaleux de laisser un des très jolis sites de Vandoeuvres s'enlaidir de la sorte, même s'il s'agit d'une période limitée ;
- Que l'utilité générale d'un tel projet semble difficile à démontrer

Invite l'Exécutif

A faire opposition immédiatement à l'APA 300861/1 – DD111810/2 datée du 22.03.2021 afin de bloquer cette réalisation insensée en zone villa et à faire immédiatement débarrasser cette parcelle de tous les objets qui ont été déjà stockés dessus.

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comment pouvons-nous accepter de laisser se construire, même temporairement au milieu de notre commune une telle horreur, qui de plus générera un trafic important de poids lourds et de véhicules de chantier, sur le chemin des Hauts-Crêts, une route dont la voirie n'est manifestement pas prévue à cet effet.

Quelle autre raison que le confort et la commodité pour les SIG peut-elle justifier une pareille construction ? Même si les SIG ont vraisemblablement démontré que l'aménagement d'un tel dépôt pour éviter quelques trajets entre leurs entrepôts principaux et un ou plusieurs chantiers dans la région de Vandoeuvres, cette argumentation est assez minimaliste pour justifier d'un intérêt général. Si cela devient une pratique courante des SIG et des entrepreneurs en général que d'installer des dépôts à proximité de chaque chantier, que va devenir la campagne genevoise ? Il y a là aussi une idée d'exemplarité derrière le refus d'un tel projet.

De plus il y a un risque manifeste qu'après 3 ou 4 ans d'utilisation et d'habitudes prises, les SIG demandent une installation permanente « puisque cela n'aura gêné personne ! ».

Finalement pensez-vous que si l'entreprise requérante avait été autre que les SIG, les Départements respectifs auraient aussi facilement dérogé à la zone villas et à la zone bois ?

Nous devons veiller à la cohérence de l'utilisation du sol de notre commune et tout faire pour empêcher l'enlaidissement (gratuit) de Vandoeuvres, et à ce titre je vous demande de soutenir cette résolution.

Annexes : 2 Plans

M. GARDIOL indique qu'il a déposé cette résolution car il est étonné, et même scandalisé, de voir que sur un terrain en zone 5 il est possible de construire une petite usine, même si celle-ci est temporaire pour quelques années. Il s'agit d'une demande complémentaire à l'autorisation de construire qui avait été acceptée lors de l'ancienne législature par l'Exécutif. Mais grâce à ce complément d'autorisation nécessaire pour le raccordement en eau de la parcelle, en plus dans une zone bois et forêt, la commune a une bonne opportunité de démontrer à ceux qui nous ont élus que les autorités politiques sont tout à fait proches de leur idée, qui est de conserver Vandoeuvres sur un aspect de campagne, et pas de construire tout à coup carrément des petites usines dans une zone villa, même si c'est les SIG. Le délai pour faire opposition à cette autorisation est mercredi. Cela signifie que si cette résolution est votée, l'Exécutif devra faire opposition immédiatement, soit demain.

Le Président ouvre la discussion.

M. STALDER précise qu'il ne s'agit pas d'une amenée d'eau, mais d'un raccordement d'évacuation des eaux.

M. MOREL rappelle que l'autorisation et le préavis favorable avaient été fournis lors de la précédente législature par un nombre très restreint de « personnes » en mars 2019. Vandœuvres est une commune dont la structure et l'organisation attirent passablement de gens par la qualité de la vie, par l'environnement, par l'arborisation et par l'harmonie de ce paysage. Or il s'agit maintenant de cautionner la construction d'une usine – petite, grande, la définition est difficile – sur le terrain de Vandœuvres.

M. MOREL précise tout de suite que cet exposé n'est absolument pas un plaidoyer contre les SIG, mais un appel à ne pas mettre finalement le doigt dans la porte. Après une petite usine qui dure quatre ans, la commune aura une grande usine qui dure dix ans. Or le paysage de Vandœuvres ne mérite pas ce type de construction. D'autre part, on constate – impuissants, il faut le dire – la croissance des blocs plus ou moins difformes qui servent d'habitations dans la commune. Les autorités ne peuvent pas y faire grand-chose. Essayons, dans les domaines où elle peut encore agir, de donner un signal aux Vandœuvriennes et Vandœuvriens qui, ils l'ont exprimé clairement, sont très préoccupés par la modification de l'environnement et par essentiellement les bâtiments d'habitation, qui sont un souci constant de l'Exécutif. Mais il s'agit maintenant d'une mini usine – ou d'une maxi structure – dont la durée d'existence est planifiée pour quatre ans. Le texte que M. MOREL a sous les yeux mentionne bien que l'Exécutif précédent a demandé que ce soit pour quatre ans et qu'au terme de cette période le terrain soit restauré en l'état actuel. Ceci est évidemment un premier pas. Quatre ans, on le sait bien, peuvent et devront se prolonger par le fait que la structure est utile.

On ne discute pas de l'utilité de cette construction ni du plan cantonal des SIG, qui ont été remarquables dans bien des domaines à Genève en matière de préservation de l'environnement et d'écologie, mais là c'est une impasse et la commune ne devrait pas avoir cette usine sur son territoire. M. MOREL pense non seulement aux riverains proches, mais également à l'ensemble de la commune qui peut à ce moment-là essayer des craintes et se demander si l'Exécutif actuel va suivre la même direction qui a été démontrée dans ce dossier par le précédent Exécutif. Il s'agit donc d'un appel à tenir compte de l'avis de nos concitoyens pour, même s'il s'agit d'un baroud d'honneur, offrir une certaine résistance à la réalisation de ce projet.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES est absolument d'accord sur le fond avec cette résolution. C'est un scandale que les SIG utilisent de la zone 5 dévolue à l'habitat pour faire un dépôt et des bureaux. Ce n'est absolument pas possible. Mme HUYGHUES-DESPOINTES regrette par contre, pour la forme, que plusieurs Conseillers municipaux ont des associations pour aider à préserver, entourer, conseiller et défendre les propriétaires de la zone 5. Celles-ci n'ont malheureusement pas été assez proactives dans les délais pour ce cas présent. Mme HUYGHUES-DESPOINTES espère qu'elles seront remises un peu en activité.

Mme le Maire signale à M. MOREL sa méconnaissance apparente des institutions communales, puisque si un seul magistrat signe le préavis, c'est l'Exécutif dans son ensemble qui prend la décision. Les deux préavis ont non seulement été donnés par l'ancien Exécutif, mais l'autorisation a été délivrée le 6.12.2019 et tout est entré en force début janvier 2020. Il n'y a pas eu de recours de voisins. La commune se retrouve aujourd'hui dans une situation un peu kafkaïenne, car les élus demandent une opposition à une autorisation qui est en force depuis plus d'une année. Sur le fond du problème,

l'Exécutif partage toutes les considérations exposées. Mais en termes techniques, pratiques et de procédure, cela va être compliqué.

M. VAUCHER indique à l'intention de M. GARDIOL qu'il est sensible à cette notion. Il constate néanmoins qu'il s'agit d'une propriété des SIG et que l'autorisation de construire a déjà été délivrée depuis un certain temps. Il comprend le besoin de stocker. Si cet endroit n'est pas idéal, loin de lui l'idée de vouloir déplacer ce genre d'installation dans d'autres communes. Il est vrai que d'autres zones de la commune s'y prêteraient mieux, comme Marchepied.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES ajoute que les SIG pourraient tout à fait faire mettre leurs containers provisoires sur un terrain de 1,5 ha, situé à l'angle de la route de Vandœuvres et du chemin de la Blonde.

Selon M. MOREL, le Conseil municipal n'a pas du tout été informé de ce projet et, à sa connaissance, tous les membres de l'Exécutif n'étaient pas informés, mais ils peuvent s'exprimer.

Mme le Maire indique que la commune n'est pas la seule entité à avoir exigé que ce projet soit provisoire ; tous les autres services ont émis la même contrainte. Il n'y a aucune chance que cette installation devienne pérenne. Les SIG eux-mêmes l'ont encore affirmé, ce ne serait pas du tout intéressant pour eux. Le chemin des Hauts-Crêts n'est pas du tout adéquat pour accueillir du stockage et des camions.

1. M. GARDIOL comprend que ce dossier soit compliqué et qu'il ne sera pas évident pour l'Exécutif, si cette résolution est votée, de revenir sur une décision, lui qui a donné un préavis favorable avec réserves le 14.4.2021. Que l'on gagne ou que l'on perde, on est là pour défendre nos idées. Et nos idées vis-à-vis des gens qui nous ont élus, c'est d'essayer de faire à Vandœuvres un coin où il continue à faire bon vivre. Mettre de telles constructions à côté de personnes qui sont là depuis des années et qui sont de gros contribuables, ce n'est pas normal et il est juste de les défendre. M. GARDIOL espère, si cette résolution est votée, que l'Exécutif fera le maximum pour faire cette opposition même si, en définitive, la commune perd, elle aura défendu son idéal et ce sera très bien.

M. PROVINI, qui est d'accord avec tout ce qui a été dit, se demande comment il se fait, vu que cette autorisation date de 2019, que les riverains n'aient pas essayé de faire opposition par eux-mêmes.

M. GARDIOL précise que la requête en autorisation de construire avait été déposée en fin d'année, où les gens suivent moins la FAO. C'est à ce moment-là qu'il est possible de faire passer les meilleurs projets. Les SIG ont été malins de la faire passer au mois de décembre. Les gens ne pensaient peut-être pas que cela prendrait une telle ampleur. C'est effectivement regrettable que l'opposition n'ait pas été faite au départ. Mais peut-être que si la Maire de l'époque avait informé le Conseil municipal, les gens auraient réagi, ce qui n'a pas été le cas.

Mme le Maire souligne que c'est l'OAC qui a donné l'autorisation le 6.12.2019, pas les SIG. Le dernier préavis communal date de mars 2019. Concernant ce qui a été défendu par l'ancien Exécutif, Mme le Maire rappelle que le projet a été modifié en fonction aussi des demandes de la commune. Entre autres choses, au niveau visuel, les SIG planteront une haie vive indigène et quatre chênes le long du chemin des Hauts-Crêts. La commune a tout de même obtenu une compensation favorable au maintien de la qualité paysagère unanimement reconnue par les services de l'État du chemin des Hauts-Crêts.

En l'absence d'autre question ou remarque, le Président propose de voter l'entrée en matière.

Par 14 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la motion proposée par M. GARDIOL.

Par 13 oui et 1 abstention, soit à la majorité, le Conseil municipal accepte la motion proposée par M. GARDIOL.

Sur une question de M. GARDIOL, Mme le Maire confirme que l'auberge rouvrira normalement ses portes jeudi midi. L'Exécutif, qui a accepté de maintenir la terrasse telle quelle, soutient l'aubergiste dans ses démarches.

Mme LÉVÊQUE indique qu'une ambulance a été appelée en urgence au chemin de la Cocuaz. Elle a dû faire un grand détour à l'aller comme au retour (8 min de retard à chaque fois), car des véhicules étaient parqués le long des haies. En cas d'AVC ou d'infarctus, un tel délai peut être fatal. Quelque chose va-t-il être entrepris à ce sujet ?

M. TURRETTINI remercie Mme LÉVÊQUE, car il n'en était pas informé. La situation est très compliquée et il s'entretient tous les jours avec l'APM à ce sujet. Il partage l'avis de Mme LÉVÊQUE ; il n'est pas acceptable que cette situation existe et se pérennise. Il y met, et y mettra toute son énergie pour que cela change.

12. Divers

Néant.

13. Dossier naturalisation n° 2020.985 (en huis clos)

Le huis clos est prononcé.

La décision prise par le Conseil municipal sera communiquée au département.

La séance est levée à 20h35.

Le Secrétaire du Conseil municipal


Maria Eugenia RICCIO

Le Président du Conseil municipal


Michael ANDERSEN

Approuvé le 17 mai 2021